AR Prefecture
006-240600593-20261112-CC261106-DE
Reçu le 13/11/2026

Pays des Paillons
Communauté de Communes

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 13/11/2026

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Composition de la commission spécifique à la Montagne

Délibération n° 26 11 06

L'an deux mille vingt-six, le jeudi douze novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi six novembre deux mille vingt-six, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : *Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Madame Céline Duquesne, Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Fabien Guglielmino, Madame Audrey Legeret, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Alain Alessio, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Armand Gasiglia, Mesdames Elodie Loretz, Nicole Colombo, Messieurs Gilbert Camous, Maurice Tamazout, Pierre Donadey, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.*

Absents représentés : *Madame Christine Beille-Tourscher par Monsieur Christian Dragoni, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Albert Philip par Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Lykke Saviane par Monsieur Alain Alessio, Monsieur Gérard De Zordo par Monsieur Francis Tujague, Madame Anaïs Migone par Monsieur Maurice Tamazout, Madame Michelle Noero par Monsieur Serge Castan, Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel.*

Absents : *Monsieur Michel Lottier, Madame Evelyne Laborde, Messieurs Jean-Pierre Roch et Daniel Sfecci.*

Monsieur Dominique Josse a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Cyril PIAZZA

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-11-4,

Vu la loi n°2026-767 du 18 août 2026 dite « *pour une montagne vivante et souveraine* »,

Vu l'article 32 du règlement intérieur de la CCPP qui organise la composition des commissions thématiques,

Considérant que toutes les communes de la Communauté de Communauté du Pays des Paillons sont classées en zone Montagne par arrêté préfectoral,

AR Prefecture
006-240600593-20261112-CC261106-DE
Reçu le 13/11/2026

Considérant les discussions du Bureau Communautaire du 3 novembre 2026, le Président, Monsieur Cyril PIAZZA, propose les personnes suivantes :

En tant que représentants des communes :

Communes	Noms
Bendejun	Madame Christine BEILLE TOURSCHER
Berre les Alpes	Madame Martine BRUN
Blausasc	Monsieur Michel LOTTIER
Cantaron	Monsieur Gérard BRANDA
Coaraze	Monsieur Fabien GUGLIELMINO
Contes	Monsieur Francis TUJAGUE
L'Escarène	Madame Céline DUQUESNE
Lucéram	Monsieur Michel CALMET
Peille	Monsieur Cyril PIAZZA
Peillon	Monsieur Jean-Marc RANCUREL
Touët de l'Escarène	Madame Audrey LEGERET

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président
après en avoir délibéré,

- **Valide** la liste des représentants des communes proposée.

- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 34
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 30
Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Madame Céline Duquesne, Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Audrey Legeret, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Madame Sandrine Barralis, Monsieur Albert Philip, Madame Lykke Saviane, Monsieur Alain Alessio, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Elodie Loretz, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Gilbert Camous, Maurice Tamazout, Madame Anaïs Migone, Monsieur Pierre Donadey, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Mesdames Michelle Noero et Germaine Millo
Contre : /
Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
D. JOSSE

LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES PAILLONS - 06 - 55 bis RD 2204 06440 BLAUSASC